

Pollution : vitesse réduite et chauffage au bois interdit mercredi en Ile-de-France

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 09/11/2021 à 19:38



Airparif prévoit pour mercredi une «concentration en particules fines PM10 comprise entre 55 et 70 g/m³», au-dessus du seuil de recommandation fixé à 50 g/m³. PHILIPPE DESMAZES / AFP

La préfecture de police de Paris a réduit de 20 km/h la vitesse autorisée et interdit le chauffage individuel au bois durant la journée du mercredi 10 novembre en Ile-de-France, en raison d'un épisode de pollution aux particules fines.

Airparif, qui mesure la qualité de l'air en Ile-de-France, prévoit une «concentration en particules fines PM10 comprise entre 55 et 70 g/m³, soit un probable dépassement du seuil d'information-recommandation fixé à 50 g/m³», explique la Préfecture de police (PP) dans un communiqué publié mardi.

110km/h sur les autoroutes

Afin de réduire cette pollution, elle a donc décidé d'abaisser, à compter de mercredi 05H30 et jusqu'à la fin de l'épisode de pollution, à 110 km/h la vitesse maximale autorisée sur autoroutes, à 90 km/h sur les routes limitées à 110 km/h et 70 km/h sur celles limitées à 90 km/h ou 80 km/h. Les poids lourds de plus de 3,5 tonnes doivent, eux, obligatoirement contourner la zone par la rocade francilienne.

Par ailleurs, la PP a également interdit l'utilisation du chauffage individuel au bois d'appoint ou d'agrément *«qui contribue le plus fortement à l'émission de particules fines»*. Les dérogations permettant le brûlage à l'air libre des déchets verts sont également suspendues. De son côté, la Ville de Paris a annoncé la gratuité du stationnement résidentiel dans la capitale pour la journée de mercredi, afin d'inciter les riverains à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture individuelle.

Les élus écologistes du Conseil de Paris (GEP) ont eux déploré le choix de la Préfecture de *«ne pas mettre en place la circulation différenciée (...) alors qu'Airparif prévoit un épisode de pollution de l'air perdurant jusqu'à vendredi»*.

Le Groupe Écologiste demande *«que la circulation différenciée soit automatique dès le franchissement du seuil d'information et de recommandation»* et même *«dès la veille d'un pic de pollution»* afin d'éviter ce dépassement. Les élus EELV et apparentés demandent également à la région Île-de-France, présidée par Valérie Pécresse (LR), *«de rendre gratuits les transports en commun les jours de pollution, pour favoriser les déplacements non ou peu polluants»*.